



RAPPORT ANNUEL 2017

**MFP :
UN NOUVEAU VISAGE À DESSINER**



MFP RAPPORT ANNUEL 2017

UN NOUVEAU
VISAGE
À DESSINER

Après 2015, année de rénovation de l'image de la MFP, 2016, année de mobilisation du mouvement mutualiste fonctionnaire, la MFP place cette année 2017 sous le signe de la réflexion stratégique et de la poursuite de la mobilisation toujours indispensable pour défendre la protection sociale des agents publics !

2017



Mutualité Fonction Publique
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

Crédit photos : Getty Images - iStock - Art Anderson - MFP - Lou Kostantzer

SOMMAIRE

- 04. MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 06. 3 QUESTIONS À DIDIER QUERCIOLI, Secrétaire général ...
... ET À DOMINIQUE COMBE, Trésorière générale
- 08. ENVIRONNEMENT POLITIQUE
- 12. CÔTÉ MFP, ENTRE RÉFLEXION, DÉCEPTION ET MOBILISATION !
- 20. 2017 - LA MFP EN REPÈRES
- 22. 2017 - LA MFP EN RYTHME ET EN IMAGES
- 24. 2017 - LA MFP EN DOSSIERS
- 24. LE CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER
- 26. LE CONVENTIONNEMENT DENTAIRE
- 29. LA GESTION MUTUALISTE DU RÉGIME OBLIGATOIRE DES AGENTS PUBLICS
- 30. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES
- 32. ANNEXES

MESSAGE DU PRÉSIDENT



SINGULIÈRE ANNÉE 2017 !

Quel que soit le critère de lecture, les derniers mois écoulés constituent une période remarquable, au premier sens du terme, par la densité de l'actualité politique, sociale et mutualiste.

A grandes lignes, ce rapport annuel en retrace les faits majeurs, les principaux points d'impact pour notre Union quant à ses missions et son organisation.

L'honnêteté oblige à reconnaître que personne ne pouvait véritablement être surpris par la force contraignante de ce contexte tant les signaux d'alerte lancés parfois depuis longtemps et les annonces formulées, notamment dans le cadre des campagnes électorales, résonnaient comme autant d'avertissements.



Didier Quercioli - Secrétaire général, Dominique Combe - Trésorière générale, et Serge Brichet - Président

C'est plutôt la concomitance de tous ces événements et la nécessité de devoir œuvrer sur tous les fronts qui fondent le côté singulier de ce millésime.

Dans un tel environnement, l'action menée par la MFP a-t-elle été à la hauteur des enjeux et des défis à relever ?

Bien évidemment la réponse peut varier entre les acteurs impliqués et les contempteurs par définition moins bienveillants, entre une analyse immédiate ou de plus long terme.

En définitive seul l'avenir tranchera,

avenir que notre mouvement a voulu anticiper et préparer au mieux en lançant notamment, il y a plusieurs mois, la réflexion stratégique « MFP Horizon 2020 », dont les premiers enseignements seront traduits lors de la prochaine assemblée générale.

A ce jour, un seul constat peut être dressé : celui d'un engagement sans faille et d'une conviction farouche des militants et collaborateurs pour pérenniser tout en l'adaptant un modèle d'entreprendre porteur de valeurs et de sens.

*Engagé au quasi-débat et
audacieux pour l'avenir !
Serge Brichet*

« Il nous est impossible de passer les prochaines années sans réfléchir à ce qu'est la MFP et au futur dans lequel elle doit s'inscrire »



3 QUESTIONS à DOMINIQUE COMBE TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

LA TRAJECTOIRE D'ÉQUILIBRE ANNONCÉE POUR LE BUDGET 2017 A-T-ELLE ÉTÉ RESPECTÉE ?

Au 31 décembre 2017, le résultat comptable de l'union MFP ressort avec un excédent de 523 K €. Les produits sont relativement stables et les charges enregistrent une nouvelle diminution de près de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat est, sans conteste, lié à la poursuite de la maîtrise des dépenses initiée depuis deux ans en parallèle d'une réorganisation opérationnelle de l'Union. Cette rationalisation trouve sa traduction dans une nette diminution notamment des dépenses de maintenance informatique, des dépenses de personnel, des frais de mission ou des frais de réception. Il est à souligner que les efforts consentis concernent tant le siège que les Comités Fédéraux Régionaux.

Il est néanmoins nécessaire de préciser que certains projets programmés sur l'année 2017 ont été abandonnés (adhésion des chirurgiens dentistes en ligne, réédition et envoi du guide MFP/CNSD, organisation d'un colloque national) générant, de fait, des économies substantielles.



De plus, certains projets n'ont été engagés qu'en fin d'année 2017 et n'auront donc un plein impact que sur les comptes 2018. Il s'agit notamment du changement de prestataire RH/gestion du temps, de la migration sur Office 365 et du changement d'architecture, de la réalisation de l'interface CNSD/Mutuelles ou encore de la refonte des bases du conventionnement.

Le budget 2018 intègre bien évidemment la charge de ces reports et a été construit sans prévision d'augmentation des cotisations.

ENTRE GESTION COURANTE ET DÉVELOPPEMENT, COMMENT CONJUGUER AMBITIONS POLITIQUES ET « RIGUEUR BUDGÉTAIRE » ?

L'exercice n'est pas simple mais la conjugaison de ces deux éléments est incontournable pour assurer la poursuite des missions de l'Union.

La rigueur budgétaire n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si l'objectif poursuivi est de permettre à l'Union d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'exercice de ses missions, de développer son action d'influence et ses actions de mobilisation. Pour atteindre cette cible, la MFP doit pouvoir s'appuyer sur une organisation opérationnelle aboutie ainsi que sur des ressources, des moyens et des outils adaptés.

La maîtrise budgétaire passe par plusieurs canaux : elle s'appuie, en particulier, sur une rationalisation des dépenses de personnel et de toutes les charges courantes de fonctionnement. Aucune action n'est envisagée sans prendre en compte la dimension économique. La réalisation en interne est privilégiée et tout recours à des prestations externes fait l'objet d'une mise en concurrence afin d'optimiser les coûts.

Ainsi, dans un cadre financier contraint, toutes les actions menées sont analysées et priorisées avec pour seul objectif de répondre aux ambitions politiques préalablement définies au sein des instances.

COMMENT PROJÉTEZ-VOUS LA MFP DANS SA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE D'HORIZON 2020 ?

Les orientations qui seront adoptées lors de l'Assemblée générale dans le cadre du projet stratégique MFP Horizon 2020 seront déterminantes pour définir la dimension économique et budgétaire de l'Union. La proposition d'envisager une ouverture de l'Union aux organismes de protection sociale à but non lucratif se traduit déjà par des demandes d'adhésion. L'enjeu est important, d'autant que l'annonce du départ des mutuelles Intérieure et Lamie va générer, dès 2018, une baisse de produits non négligeable.

En fonction du périmètre de missions retenu (missions prioritaires ou missions maintenues à court et moyen termes), il sera nécessaire d'affecter à l'exercice de ces missions les moyens humains nécessaires et de repenser certainement certains outils de gestion devenus obsolètes. Sans nul doute, les projets et actions devront être priorisés ou lissés dans le temps afin de permettre la réalisation des

ambitions politiques sans dégrader trop fortement la dimension financière.

Dans ce contexte, nous ne nous situerons pas, pour les prochains exercices, dans un exercice classique de fonctionnement récurrent. Chaque année le budget devra être adapté à la feuille de route annuelle définie par le Conseil d'administration.

Cet objectif est réalisable même si l'Union devra, peut-être, faire face à des déficits assumés. Ces déficits ne se traduiront pas forcément par une augmentation des cotisations des mutuelles du tour de table. Il faut rappeler que la situation financière de la MFP est saine, qu'elle n'a pas de dettes et que ses fonds propres sont confortables en s'établissant à 5,78 M €. L'union est donc en capacité d'assumer sur les prochaines années quelques tensions financières sans demander aux mutuelles un effort supplémentaire.

3 QUESTIONS à DIDIER QUERCIOLO SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

EN QUOI L'ACTUALITÉ POLITIQUE 2017 A-T-ELLE IMPACTÉ LA MFP ?

2017, une année particulière car une année d'élections. Avant le mois de mai, c'était la période des promesses avancées par les différents candidats. Concernant la fonction publique c'est surtout la réduction du nombre d'agents publics qui a été mise en avant.

Depuis, un nouveau Président de la République a été élu. Il mène depuis une année maintenant avec le gouvernement à grand rythme ses réformes annoncées. La santé et la protection sociale n'y échappent pas. Bien sûr, que la MFP a été impactée sur la deuxième itération des Références dans la fonction publique, sur le sujet de la ré-institution du délai de carence en cas d'arrêt maladie ou encore sur les dossiers à l'étude du reste à charge zéro en dentaire et en optique mais également, sur le projet qui concerne la protection sociale complémentaire des agents publics.

La MFP, s'était préparée. En 2017, comme en 2016, c'est une campagne de communication et d'information importante qui a été menée par l'ensemble du réseau militant MFP sur tout le territoire. Les militants se sont emparés de cette campagne sous la conduite des 26 Délégués Régionaux avec lesquels nous sommes en lien constant. C'est ainsi, grâce à l'action militante de terrain en local, que nous avons pu échanger sur les préoccupations des agents publics pour leur protection sociale, rétablir certaines vérités également. Nous avons aussi pu partager nos analyses, nos propositions lors de nos rencontres avec des élus et décideurs publics.

2017, aura également été marquée par le



renforcement de nos liens avec les fédérations syndicales, notamment sur le dossier complexe des références. Nous échangeons avec eux très régulièrement, nous avons appris à mieux nous connaître. C'est maintenant très naturellement, que nous travaillons ensemble sur le dossier de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Ainsi, dans ce contexte contraint et fortement évolutif MFP, avec les mutuelles adhérentes, a engagé en 2017 une réflexion de fond pour accompagner sa transformation avec le projet stratégique 2020 qui se doit de répondre aux questions d'identité, de valeurs et de missions qui nous rassemblent. Cela en réinterrogeant nos périmètres, notre gouvernance, notre contribution financière pour une MFP qui coordonne et porte avec force et efficacité nos idées dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Sans aucun doute, je peux dire que 2017 aura été une année marquée par une mobilisation éclairée de la MFP toute entière.

MÊME QUESTION POUR LE CONTEXTE MUTUALISTE ?

En ce qui concerne plus largement le contexte mutualiste, globalement, on peut constater depuis plusieurs années maintenant qu'à chaque fois qu'un nouveau dispositif voit le jour, il est assorti pour les mutuelles soit de plus de contraintes réglementaires et/ ou financières soit de perspectives économiques qui mettent à mal les valeurs mêmes du mutualisme comme la solidarité inter générationnelle. On ne peut que déplorer ce type d'injonctions paradoxales qui pour certaines d'entre elles sont mortifères pour notre modèle d'entreprendre. Les mutuelles répondent d'une part aux règles de gouvernance et de fonctionnement qui découlent du code de la mutualité mais répondent aussi aux obligations liées à Solvabilité 2 et d'autre part, elles doivent également

dans le cadre des contrats responsables par exemple répondre aux contraintes des lois de financement de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, par exemple, l'accent est enfin fortement mis sur les politiques de prévention. Or, les cotisations des adhérents mutualistes sont taxées à hauteur de 13,27% (TSCA) et lorsque les mutuelles mettent en place des programmes de prévention, elles se voient encore une fois être taxées par la TVA, soit une taxation globale des actions de prévention à hauteur de plus de 33% !

Un comble, alors que politiquement il est souhaité le développement et l'investissement dans la prévention et la gestion du risque à moyen et long termes pour une meilleure santé de tous.

QUELLE PLACE AVEZ-VOUS DONNÉ À LA DYNAMIQUE MILITANTE AU COURS DE CES DERNIERS MOIS ?

Comme évoqué dans ma réponse à la première question, le réseau des militants est essentiel pour la MFP, c'est son cœur battant !

Il est le garant d'un lien étroit et de proximité sur tout le territoire avec les agents publics des trois versants de la fonction publique qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière tout en cultivant les spécificités et les besoins liés à chacun d'entre eux.

Pour nourrir et conserver cette dynamique militante, il faut bien évidemment y mettre de l'énergie et réussir à la partager. Il est certes utile de se réunir régulièrement pour savoir développer des initiatives avec agilité. C'est ce que nous réalisons ensemble avec les Délégués Régionaux au delà des réunions plénières, nous mettons à disposition de l'outillage, de l'accompagnement et surtout, nous développons

l'écoute transversale qui est primordiale. Il nous faut pour faire respirer ce réseau aussi penser aux relèves pour entretenir notre expertise. C'est ainsi que nous avons fin 2017, comme prévu, lancé les opérations des élections aux Comités Fédéraux Régionaux (CFR) sur la base de la constitution des élus des mutuelles constituant le réseau départemental MFP. Au total, cela représente 646 militants dans les départements, 95 Présidents départementaux, 315 élus au niveau des CFR et 25 Délégués Régionaux.

Il faut noter que plus de 25% sont des nouveaux élus ! Une belle preuve de vitalité !

2017

ENVIRONNEMENT POLITIQUE

UN RENOUVELLEMENT POLITIQUE INÉDIT, NON SANS CONSÉQUENCE SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET SES PERSONNELS

UN NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE EN FRANCE ...

L'Histoire est en marche. A seulement 39 ans et vierge de tout mandat électif, l'ancien ministre de l'Économie du quinquennat Hollande, Emmanuel Macron, devient le huitième président de la Vème République en battant nettement Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. Pour sa première participation à une élection, le fondateur du mouvement « En marche! », créé il y a à peine plus d'un an, a recueilli 66% des suffrages.

Le tripartisme qui a prévalu lors du précédent quinquennat laisse place à un nouveau parti nettement majoritaire nommé **La République En Marche (LREM)**, ralliant les deux côtés de l'échiquier politique et, de facto, fragilisant les forces politiques traditionnelles.

... AVEC UN NOUVEL EXÉCUTIF CONSTITUÉ D'HOMMES ET DE FEMMES PEU CONNUS DU GRAND PUBLIC

Le gouvernement nommé le 21 juin est composé de trente membres dont quinze femmes et quinze hommes, parmi lesquels le Premier ministre.

Concernant la Fonction publique, le Ministère officiellement dédié à la Fonction publique a disparu, au grand dam des Organisations syndicales de la Fonction publique ... L'intitulé ministériel est supprimé au bénéfice d'un Ministère de l'Action et des Comptes publics. Le ton est donné et fait craindre le pire!

Il faudra attendre le remaniement ministériel de fin novembre pour qu'un secrétaire d'État placé auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, soit enfin nommé. Olivier Dussopt, issu du Parti socialiste, fait son entrée au gouvernement en charge du dialogue social dans la Fonction publique.

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE QUI SERA PROFONDÉMENT RENOUVELÉE AVEC UNE MAJORITÉ ABSOLUE DES DÉPUTÉS LREM

Emmanuel Macron obtient la majorité absolue avec **308 sièges sur 577**. Le MoDem obtenant 42 députés, la majorité présidentielle compte 350 élus.

Le parti Les Républicains, quant à lui, est la deuxième force de la législature 2017-2022 avec 112 députés alors que le Parti socialiste majoritaire sur la période 2012-2017 ne totalise plus que 30 sièges.

DU CÔTÉ DU SENAT, LA DROITE ARRIVE EN TÊTE

Le parti Les Républicains conforte sa majorité dans cette chambre, avec 148 sénateurs. Ils ne seront plus que 23 avec l'étiquette LREM. De son côté, le Parti socialiste résiste plutôt bien après ses cuisantes défaites à la présidentielle et aux législatives de juin et le PCF, qui semblait menacé, est en mesure de conserver son groupe à la Haute assemblée.

UN PREMIER TRIMESTRE 2017 MARQUÉ PAR UNE CAMPAGNE « UNIQUE » EN SON GENRE TANT SUR LA FORME...

Rarement une présidentielle aura suscité autant de situations inattendues. Entre la victoire de François Fillon à la primaire de la droite, mis en examen quelques semaines plus tard, celle de Benoit Hamon à gauche, le renoncement de François Hollande à briguer un second mandat élyséen (une première dans l'histoire de la Ve République), les soutiens et ralliements inattendus ou encore la remontée spectaculaire de Jean-Luc Mélenchon, la course à la présidentielle 2017 restera dans la mémoire des électeurs.

... QUE SUR LE FOND...

Au-delà de ces polémiques, et à la surprise générale, rarement une campagne électorale n'aura placé la Santé et la Fonction publique au cœur de l'attention des candidats.

DU « RESTE À CHARGE ZÉRO » POUR LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ AU RETOUR DU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, CHACUN DES CANDIDATS IRA DE SURENCHÈRES EN SURENCHÈRES...

*« IL NE VA PAS ÊTRE BON D'ÊTRE MUTUALISTE ET FONCTIONNAIRE CES PROCHAINES ANNÉES ! »
CONSTATERA SERGE BRICHET AUX TRADITIONNELS VŒUX DE LA MFP.*



... À TEL POINT QUE LA MFP, AU CŒUR DE LA CAMPAGNE, A SOUHAITÉ INTERPELER CHACUN DES CANDIDATS SUR CES DEUX SUJETS SANTÉ ET FONCTION PUBLIQUE.

EXTRAITS DES INTERVIEWS MFP DES CANDIDATS AUX PRÉSIDENTIELLES 2017

UNE FONCTION PUBLIQUE POINTÉE DU DOIGT !

UNE ÉCLAIRCIE TOUTEFOIS AVEC L'ANNONCE À L'AUTOMNE, AU COURS DES DÉBATS PARLEMENTAIRES, DU MINISTRE GÉRALD DARMANIN DE L'OUVERTURE D'UNE RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES EMPLOYEURS PUBLICS À LA COUVERTURE SOCIALE DE LEURS PERSONNELS DÈS 2018.

Annnonce corroborée par le secrétaire d'État Olivier Dussopt, tout nouvellement installé, lors sa rencontre avec la MFP début janvier 2018. Le Ministre confirme ainsi que la protection sociale complémentaire des agents publics est bien inscrite à l'ordre du jour de l'**agenda social 2018**.

Sur la base d'un premier bilan des dispositifs actuels de participation des employeurs publics – analyse exhaustive de l'existant confiée aux trois inspections générales (IGA, IGF, IGAS) – les négociations seront ouvertes avec les Organisations syndicales de la Fonction publique dans le cadre du dialogue social.

Enfin, les pouvoirs publics semblent vouloir placer la protection sociale complémentaire de leurs personnels au rang des priorités gouvernementales. La MFP ne peut que s'en féliciter tant on connaît l'énergie qu'elle a dépensé ces dernières années pour notamment pointer l'indigence de la participation des employeurs publics au

financement de la couverture des agents.

Forte de cette impulsion, la MFP a décidé d'intensifier la collaboration avec les fédérations syndicales présentes à la table des négociations avec le Gouvernement. Ensemble, elles ont décidé de la mise en place de 3 sous-groupes de travail, dédiés à la Fonction publique d'Etat, à la Fonction publique Territoriale et la Fonction publique Hospitalière.

Chacun dans leur versant respectif, les 3 sous-groupes ont pour objectif de :

- poser les principales spécificités : réalités sociales et économiques, dispositifs réglementaires en vigueur, taux de couverture des agents...
- co-construire des axes de propositions d'évolution de la protection sociale complémentaire des agents publics, actifs et retraités, positions partagées à partir desquelles chaque entité, chacune dans son champ d'actions, sera libre de s'exprimer.

Mutuelles et Organisations syndicales, chacune restant dans son champ d'actions, ont ensemble un rôle à jouer auprès des pouvoirs publics pour développer et améliorer la protection sociale des agents publics. Ce sujet qui concourt à l'efficacité du service public, avec des agents présents et en bonne santé, ne doit plus être un « sujet technique confus et méconnu » mais doit être partagé par tous les acteurs en charge de la mise en œuvre du dispositif (employeurs publics, élus, organisations syndicales et organismes assureurs). **La MFP sera à l'œuvre en 2018 pour y contribuer.**



La Fonction publique, sujet de débat récurrent et fluctuant au gré des alternances politiques, aura été en 2017 l'objet de vives attaques dans la course à la réduction des dépenses publiques. S'exposent ainsi dans les programmes électoraux des candidats à la Présidentielle, tous les « remèdes » imaginables allant jusqu'à proposer des baisses d'effectifs jusqu'à hauteur du demi-million d'emplois publics !

Une fois le nouveau Président de la République élu et l'exécutif en place, la liste des sujets de tension s'allonge. Cibles faciles, les agents publics sont dans le collimateur des pouvoirs publics à bien des égards...

– **Le rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique**, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, est officiellement annoncé le 8 juillet par Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, lors des états généraux des comptes de la nation.

– **Le gel du point d'indice des fonctionnaires pour 2018** est annoncé par le Ministre fin juin suite à la publication du rapport d'audit de la Cour des comptes sur les finances publiques.

– L'annonce de **120 000 suppressions de postes** dans la Fonction publique viserait 70 000 postes dans le versant territorial et 50 000 à l'Etat.

– Les promesses électorales d'Emmanuel Macron peinent à être tenues **pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée** des fonctionnaires à compter du 1er janvier 2018 : les agents publics ne bénéficient pas, comme promis, d'une hausse de leur pouvoir d'achat en contrepartie de la hausse de la CSG...

A l'automne, s'enchaînent alors :

- le lancement par le gouvernement du plan **Action publique 2022** et la création d'un comité chargé de réfléchir aux prochaines réformes pour le secteur public – démarche très contestée par les organisations syndicales,
- l'examen des **textes budgétaires** au Parlement (jour de carence, mise en place d'une indemnité compensatrice pour atténuer la hausse de la CSG...),
- la journée d'action syndicale unitaire du 10 octobre,
- la publication le 10 décembre au Journal Officiel **du décret reportant la mise en œuvre du protocole PPCR...**

FRANCOIS FILLON

« Mon projet est de remplacer en moyenne un départ d'agents publics sur deux au cours du quinquennat. Je n'emprunterai pas les chemins de la démagogie : nous réduirons de 8% environ le nombre d'emplois publics car c'est ainsi que la fonction publique retrouvera des marges de manœuvre. »

« Je suis favorable à un renforcement de la couverture santé des agents publics. Cela peut faire partie des pistes pour renforcer l'attractivité de l'exercice professionnel dans le service public. »

BENOÎT HAMON

« Je souhaite remettre à plat l'ensemble du système des aides publiques à la complémentaire santé en partant du principe que chaque citoyen doit être traité de la même manière. »

« Je ne comprends toujours pas comment dans un pays qui prétend mettre l'égalité au cœur de sa devise républicaine, on puisse imaginer des dispositifs qui distribuent de manière totalement inéquitable les aides publiques aux uns et pas aux autres. »

« Les mutuelles de fonctionnaires ont su développer un fort degré de solidarité entre leurs membres alors même que la participation de leur employeur est bien souvent très modeste, si ce n'est inexistante. Ce modèle de solidarité doit être préservé. (...) L'enjeu de demain sera de faire en sorte que ces valeurs ne soient pas liquidées dans une approche purement concurrentielle. »

EMMANUEL MACRON

« Chaque citoyen aura accès à une protection sociale et solidaire en s'assurant que les droits ne dépendent plus des statuts de chacun, en s'assurant que tous ont accès aux biens publics essentiels (c'est le cas notamment en santé, j'y reviendrai) et en faisant plus pour ceux qui ont moins. »

« L'entrée en vigueur de l'ANI modifie significativement les conditions de couverture de la population (...). L'ANI provoque une reconfiguration des acteurs de l'assurance complémentaire, une différenciation des garanties obtenues dans un cadre collectif et des effets latéraux sur les populations non salariées. »

« Les mutuelles sont des acteurs incontournables de la couverture santé en France. Mais les mutuelles doivent pleinement assumer leurs responsabilités. Elles doivent être des acteurs également de la régulation des pans du système de santé dont elles assurent le financement à titre principal. »

JEAN-LUC MÉLENCHON

« Imposer des jours de carence en cas d'arrêts maladie est absurde. Quand on est malade, mieux vaut rester chez soi et se soigner qu'aller contaminer ses collègues ! »

« Les mutuelles ont été une formidable invention de solidarité concrète par le mouvement ouvrier. La création de la Sécurité sociale doit beaucoup à ce mouvement. »

« Le gouvernement obéit à la pression de la Commission européenne. M. Fillon, lui, veut que la prise en charge de la dépendance passe par des assurances privées, facultatives. Ceux qui pourront payer seront couverts, pas les autres. Je dis non. Je propose au contraire que la perte d'autonomie soit assurée de façon solidaire. »

CÔTÉ MFP 2017 ENTRE RÉFLEXION, DÉCEPTION, ET MOBILISATION

LA MFP LANCE SA RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR SON AVENIR À L'*Horizon 2020*

Depuis sa création en 1945, la MFP porte, pour le compte de ses mutuelles membres, une conception collective de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, dans une logique de solidarité professionnelle et globale, en alternative à la logique du marché concurrentiel et individualiste de plus en plus prégnante.

Si cette conception n'a pas pris une ride, bien au contraire, l'union de mutuelles MFP, confrontée à un environnement en profonde mutation doit s'interroger quant à son avenir au service de ses adhérents. La MFP n'a de sens et d'avenir qu'au travers le regard et la volonté de ses mutuelles à « faire ensemble ».

Afin de répondre à ces questions de fond et tracer sa feuille de route pour les 4 ans à venir, la MFP a choisi d'impulser une réflexion stratégique sur « son devenir », réflexion qu'elle souhaite ouvrir et partager avec les mutuelles adhérentes.

QUELLES SONT ET SERONT
DEMAIN LES MISSIONS DE
LA MFP ?

QUELS SERONT DEMAIN
SA PLACE ET SON RÔLE ?

EST-ELLE LÉGITIME ET
INCONTOURNABLE POUR
DÉFENDRE LA PROTECTION
SOCIALE DES AGENTS
PUBLICS ?

5 OBJECTIFS ...

1. Donner du sens à l'action de la MFP dans un contexte de profondes mutations
2. Renforcer et positionner la gouvernance en inscrivant les démarches politiques et stratégiques de la MFP au cœur des instances via une gouvernance « unie » pour des prises de décision partagées et des lignes d'action clarifiées (faire front commun, partager les messages politiques et les porter, renforcer nos cohérences et notre lisibilité).
3. Revoir les périmètres et les métiers en consolidant nos champs d'action tout en concentrant nos missions sur les spécificités de la protection sociale des agents publics.
4. Conforter notre audience auprès des pouvoirs publics et des parlementaires (dans un contexte 2017 de renouvellement) et accroître l'influence de la MFP tant au niveau national que local sur les sujets liés à la protection sociale des agents publics.
5. Définir nos axes de communication vers l'intérieur et l'extérieur avec la mise en œuvre d'un plan de communication institutionnel partagé par la gouvernance

... DÉCLINÉS EN 5 CHANTIERS !



1 - COHÉRENCE IDENTITAIRE & LÉGITIMITÉ

2 - MISSIONS

3 - GOUVERNANCE

4 - ENVIRONNEMENT

5 - FINANCEMENT

Horizon 2020

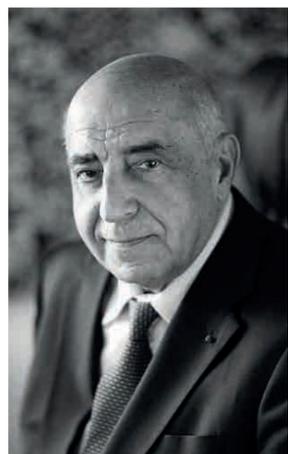
LES PRÉSIDENTS SE PRONONCENT « Ils ont dit... »



**MARIE-LUCIE
PROCOLAM**

**PRÉSIDENTE
DE L'UNS**

« Nous tenons au rassemblement de toutes les forces mutualistes de la fonction publique autour de valeurs et de principes partagés »



**LOUIS
DOMINICI**

**PRÉSIDENT
DE LA MAEE**

« La MFP est à sa place auprès des mutuelles qu'elle rassemble, y compris pour les conseiller et les accompagner en cas de besoin, si elles s'engagent dans des regroupements »



**ALAIN
GIANAZZA**

**PRÉSIDENT
DE LA MNT**

« Nous pouvons clairement dire qu'il est rare, voire exceptionnel, de voir une institution s'interroger aussi profondément sur son organisation et ses missions »



**DAVID
OLLIVIER-
LANNUZEL**

**PRÉSIDENT
DE LA MCDEF**

« La MFP est légitime pour agir auprès des pouvoirs publics, au nom de ses mutuelles membres, et promouvoir la protection sociale des agents publics, bâtie sur la base des valeurs et des principes mutualistes : solidarité, démocratie, mutualisation. »



**ROLAND
BERTHILIER**

**PRÉSIDENT
DE LA MGEN**

« La MFP a toute légitimité à porter des sujets touchant aux agents publics. Elle est même indispensable pour mener des actions de sensibilisation et recueillir une plus grande audience auprès des pouvoirs publics »

Retrouver l'intégralité des interviews dans le Magazine N°10 de la MFP de janvier 2018 :
« Regards croisés - Vision d'avenir »

Horizon 2020

LES DÉLÉGUÉS SE PRONONCENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



3 mots clés : Identité, Utilité et Responsabilité

Entre détermination et optimisme, la MFP a porté devant les délégués son projet stratégique Horizon 2020. Un premier bilan d'étapes moins de cinq mois après le lancement des travaux en trois idées force :

IDENTITÉ

La MFP affiche sans tabou et sans dogmatisme sa volonté de construire une nouvelle union autour de valeurs redéfinies et partagées par tous. « Faire le choix d'un projet stratégique est indispensable pour l'identité du mouvement mutualiste fonctionnaire. Sans projet structurant, notre identité risque de se banaliser. Nous avons le devoir de la préserver mais aussi de la faire évoluer ! » a rappelé Dominique Combe.

UTILITÉ

Didier Quercioli a insisté sur l'utilité qui doit guider le mouvement soumis aux évolutions et contraintes de l'environnement : « La MFP de demain a les atouts et le savoir-faire pour poursuivre son engagement en faveur des droits sociaux des agents publics. L'action primordiale du réseau de militants, avec les fédérations syndicales, a permis de se faire entendre, connaître et reconnaître. »

RESPONSABILITÉ

Pour Serge Brichet, il est essentiel de maintenir un cap responsable, notamment à l'heure des arbitrages finaux. La MFP ne s'exonérera pas des questions qui fâchent tant sur la responsabilité politique et économique que sur la responsabilité sociale et sociétale. « Dessinons ensemble avec lucidité et responsabilité notre nouvelle ligne stratégique, saisissons-nous des enjeux de demain et ressaisissons-nous ! »

UN BILAN MITIGÉ DES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES EMPLOYEURS PUBLICS À LA PSC

UNE VRAIE DÉCEPTION !

Si 2018 verra le renouvellement des conventions de participation¹ dans la fonction publique territoriale, 2017 est sans nul doute l'année de toutes les déceptions concernant le renouvellement des procédures de référencement dans la Fonction publique d'État.

La MFP dresse un premier bilan.

D'évidence, la seconde vague des référencements ministériels est très différente de celle de 2007. Elle est marquée par une volonté forte d'« ouvrir le marché de la Fonction publique d'État », plusieurs opérateurs se partageant un « portefeuille » ministériel ...

Une question simple se pose : **quels sont les réels impacts des arbitrages ministériels sur la couverture des agents ?**

Si cet esprit de concurrence, attisé par les pouvoirs publics, peut paraître à première vue favorable aux agents, la réalité est tout autre !

Avec plusieurs opérateurs, la mutualisation ne peut être efficiente. Le nombre d'agents couverts sur un même champ professionnel est fractionné entre opérateurs, et la concurrence se fait au bénéfice des seuls « bons risques », laissant aux mutuelles « professionnelles » le stock des retraités. De facto, ce sont les mécanismes de solidarité, portés par les

mutuelles de fonctionnaires, qui disparaissent peu à peu au détriment des populations les plus fragiles.

On va même jusqu'à observer des situations de pur non-sens ! En effet, de peur d'être écartés pour non-respect des exigences ministérielles minimalistes, certains opérateurs candidats préfèrent réduire purement et simplement le contenu de leurs offres (disparition de la couverture dépendance, perte du bénéfice des « réseaux de soins » conventionnés ...)

Comment ne pas le comprendre ? Certains se glorifient pourtant de l'ouverture accrue de ce « marché » alors même qu'elle s'organise au détriment de la couverture des agents, au vu et au su de tous !

Au final, une addition salée pour les agents publics !

Malgré un cadre juridique identique à celui de 2007, les orientations ministérielles, disparates et parfois confuses, détricotent les solidarités protectrices des personnels ministériels. La garantie dépendance en inclusion disparaît pour des millions d'agents. Les réseaux de soins ne sont plus accessibles, la participation financière est réduite à peau de chagrin ... Le modèle mutualiste de couverture globale et solidaire est mis à mal.

DANS LE PROLONGEMENT DE CETTE TENDANCE, QUE SE PASSERA-T-IL AU TROISIÈME ACTE DU RÉFÉRENCIEMENT EN 2025 ?

L'OUVERTURE COURANT 2018 DE LA NÉGOCIATION SOCIALE SPÉCIFIQUE À LA PSC DES AGENTS PERMETTRA-T-ELLE DE RÉORIENTER LES DÉBATS VERS LE VÉRITABLE ENJEU : APPORTER AUX AGENTS PUBLICS UNE COUVERTURE SOLIDAIRE ET MUTUALISÉE TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS STATUTAIRES DE CHAQUE VERSANT DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

CETTE NÉGOCIATION SOCIALE QUI CONCERNE POUR LA 1ÈRE FOIS, ET C'EST UNE BONNE CHOSE, LA PSC DES AGENTS PUBLICS HOSPITALIERS PERMETTRA-T-ELLE DE FAIRE AVANCER LA PARTICIPATION DE LEURS EMPLOYEURS TOUT EN PRÉSERVANT LEURS DROITS STATUTAIRES SPÉCIFIQUES ?

» **AUTANT DE QUESTIONS SUR LESQUELLES LA MFP, EN RELATION ÉTROITE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES, SERA CONTRIBUTRICE ET FORCE DE PROPOSITIONS.**

¹ Les premières conventions de participation ont été conclues dans la FPT pour 6 ans à compter d'août 2012 ; elles seront renouvelées à compter du troisième trimestre 2018.

2017

LA MFP

LANCEUR D'ALERTE

SUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS

UNE MOBILISATION SUR LES 3 VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

CAMPAGNE « MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE »



Le 19 avril, la MFP organise la conférence de presse de lancement de sa nouvelle Campagne de communication en faveur de la couverture santé des agents publics.

PLUS D'UNE DIZAINE DE JOURNALISTES D'HORIZONS DIFFÉRENTS ET SORTANT DE LA SPHÈRE DE L'ASSURANCE ONT RÉPONDU PRÉSENT !

La conjoncture politique de cette année 2017 est propice à la mobilisation de la MFP.

En pleine année électorale, avec la Santé et la Fonction publique invitées dans le débat politique, elle doit jouer pleinement son rôle de lanceur d'alerte. « *La MFP saisit l'opportunité d'une période où les sujets du mouvement mutualiste fonctionnaire sont portés sur la place publique* » souligne Serge Brichet. « *Loin d'être opportuniste, la nouvelle campagne MFP est avant tout une action d'opportunité inédite !* »

Elle porte un message simple adressé à tous. L'agent public est un citoyen qui occupe une place particulière au regard de ses missions au service des autres, aussi quand il est malade cela peut affecter le service public. Et pourtant, dans l'indifférence générale, et à l'inverse des autres actifs, il ne reçoit quasiment aucune aide de son employeur pour accéder à sa couverture santé.

Comment justifier de telles différences alors même que les agents sont des citoyens comme les autres au regard de leurs besoins sociaux ?

L'accroche de la campagne est totalement inédite mais les problématiques de fond ont été abordées lors de la mobilisation de la MFP en 2016 « *Moi, agent public, ma protection sociale est menacée !* ».

<p>Dans la fonction publique d'État, 6 agents sur 10 perçoivent seulement 1,60 €/an de leur employeur</p>	<p>Dans le privé, les salariés reçoivent en moyenne 244 €/an de leur employeur</p>
<p>100% des TRES PETITES ENTREPRISES PARTICIPENT AU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTÉ DE LEURS EMPLOYÉS</p> <p>12% des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE MÊME TAILLE</p>	<p>Dans la fonction publique territoriale, seul 1 agent sur 3 bénéficie d'une aide en santé de sa collectivité</p>
<p>Et dans la fonction publique hospitalière, les agents ne reçoivent aucune participation financière de leur employeur</p>	<p>1 agent public sur 5 est payé au SMIC en opposition avec 1 salarié du privé sur 10 est payé au SMIC</p>

CAMPAGNE « JOUR DE CARENCE » : COMBATTRE LA FAUSSE BONNE IDÉE DE SON RÉTABLISSEMENT

Conformément aux annonces du programme électoral d'Emmanuel Macron, le jour de carence pour les agents publics fait son retour dans le cadre de l'article 48 du projet de loi de finances pour 2018, pour une mise en application dès le 1er janvier 2018.

Le Gouvernement justifie cette disposition non seulement en raison d'une plus grande équité avec le secteur privé, et de la lutte contre le micro-absentéisme, source de désorganisation des services publics, mais aussi au titre d'économies annuelles à hauteur de 270 millions d'euros.

Il est grand temps de faire tomber les idées fausses qui circulent sur ces trois objectifs affichés par le Gouvernement, et, de manière générale, sur l'absentéisme dans la Fonction publique.

Tel est l'objectif de cette initiative sur le sujet de l'absentéisme dans la Fonction publique qui mérite en tout état de cause des réponses plus constructives que punitives.

UNE CAMPAGNE EN DEUX TEMPS :

- Sensibilisation des parlementaires en région sur la base d'un fascicule d'information étayé et chiffré : « L'absentéisme dans la Fonction publique, sortons des idées reçues ! » et de **11 questions écrites pré-rédigées** pour les parlementaires sur les dangers induits par le dispositif du jour de carence
- Information des agents publics sur les lieux de travail avec la diffusion d'un **tract à renvoyer aux députés en circonscription** : « Moi, agent public, NOM, je demande à mon député, NOM, de ne pas voter cette mesure ! – Signature »



LE RÔLE DÉTERMINANT DES MILITANTS LOCAUX MFP DANS LA MOBILISATION

L'ANNÉE 2017 EST UNE ANNÉE DENSE POUR LE RÉSEAU DES MILITANTS MFP.

- **Au premier semestre**, la conférence de presse nationale « *Moi, agent public, ma santé concerne tout le monde* » est déclinée en région par des conférences de presse locales. Plus de 10 conférences, organisées dans les trois mois suivants, trouvent écho dans la presse régionale : La Montagne, La République du Centre, Le Dauphiné Libéré...

- **Au second semestre**, la mobilisation contre la réintroduction du jour de carence dans la Fonction publique s'organise dans le réseau en parallèle de l'examen parlementaire du projet de loi de finances pour 2018. Plus d'une trentaine de parlementaires seront rencontrés dans leurs circonscriptions par les délégués régionaux MFP.

Sur le terrain, les rencontres avec les élus, notamment ceux de La République En Marche, donnent le ton : leurs positions sont avant tout idéologiques et ne laissent nullement la place aux données objectives sur le sujet... Mais peu importe, la MFP, chiffrée à l'appui, ne cessera pas de le marteler : le rétablissement du jour de carence ne réduira en rien l'absentéisme des agents publics.

Le débat est loin d'être fini et la lucidité n'empêchera jamais l'engagement !



UNE MOBILISATION
TOUT AZIMUT :
PLUSIEURS
MILLIERS
DE FLYERS
DISTRIBUÉS
PAR LE RÉSEAU,
UNE CENTAINE
DE DÉPUTÉS
INTERPELÉS
ET 15 QUESTIONS
ÉCRITES REPRISES
À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

2017

LA MFP EN REPÈRES

au 31/12/2017

21 MUTUELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

4 millions d'adhérents

6,5 millions de bénéficiaires

3,3 milliards de prestations santé & prévoyance

RÉGIME OBLIGATOIRE

5 millions d'assurés

6 milliards de prestations versées

CHARGES

↘ -8,68% par rapport à 2016 (- 321K€)



1,795% charges de personnel

1,53 M€ charges de fonctionnement

↘ -13,7% par rapport à 2016

FAITS MARQUANTS

Les événements importants à retenir pour l'exercice 2017 sont les suivants :

- La concrétisation de l'objectif de maîtrise des charges en intégrant les effets liés à la réorganisation opérationnelle des services du siège,
- L'abandon d'un certain nombre de projets prévus au budget prévisionnel (projet d'adhésion en ligne des chirurgiens-dentistes, organisation d'un événement/colloque national, réédition et envoi du guide MFP/CNSD...),
- Le report de financement, en 2018, de projets initialement programmés sur l'exercice 2017 (changement de prestataire RH/gestion du temps, migration Office 365 et changement d'architecture, réalisation d'une interface CNSD/Mutuelles, refonte des bases de données conventionnement).

COTISATIONS STATUTAIRES

3,86 M€

Une cotisation unitaire qui demeure inchangée :

- 1,15 € par membres participants pour les mutuelles de Livre II (16 mutuelles)
- 1/2000ème du montant total des résultats d'exploitation pour les mutuelles de Livre III (5 mutuelles) des bases de données conventionnement).

FONDS PROPRES

5,78 M€

2,53 M€ dotation

2,72 M€ réserves

5,22 K€ résultats excédentaires

DISPONIBILITÉS DE L'UNION

4,10 M€

RÉPARTITIONS PAR ACTIVITÉS

51% Influence / charges communes

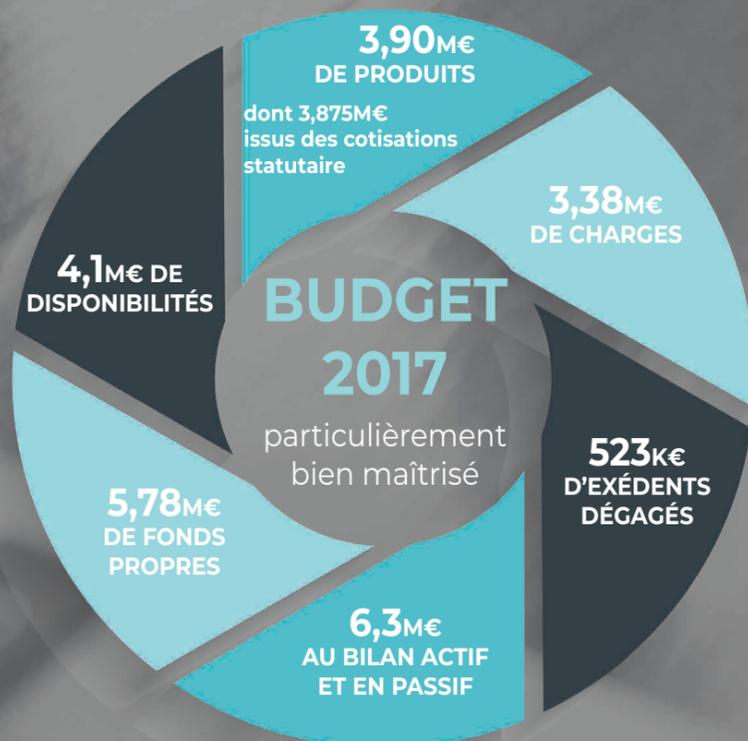
22% immobiliers

21% conventionnement

4% action sociale

1% régime obligatoire

1% services autres



LA MFP EN RYTHME ET EN IMAGES

2017



1

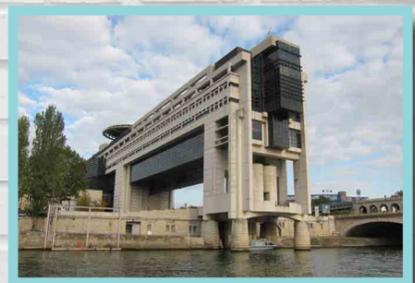
2



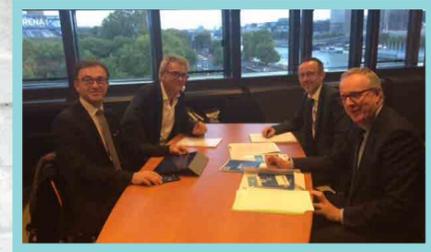
3



4



5



6



MAI



SEPTEMBRE

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

JANVIER

VŒUX INSTITUTIONNELS MFP EN PRÉSENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Serge Brichet annonce le lancement de la réflexion stratégique MFP Horizon 2020 et sa volonté du passer du « jardin mutualiste au jardin non lucratif »

AVRIL

MA SANTÉ CONCERNE TOUT LE MONDE : CONFÉRENCE DE PRESSE NATIONALE

Plus d'une dizaine de journalistes de différents médias nationaux et régionaux répondront présents (Le Figaro, Le Parisien, l'AFP, l'Opinion, l'AEF, Fil social, News Assurances Pro)

MAI

CONFÉRENCES DE PRESSE EN RÉGIONS

Plus d'une dizaine de conférences trouveront écho dans la presse régionale (La Montagne, La République du Centre, le Dauphiné Libéré ...)

JUIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MFP

Regards croisés Thierry Beudet et Serge Brichet « Saisissons-nous des enjeux de demain et ressaisissons-nous ! »

SEPTEMBRE

RENCONTRES INSTITUTIONNELLES ET CONCERTATION AVEC LES OS

Ensemble, porter auprès des pouvoirs publics des propositions d'amélioration de la PSC des agents relevant des trois versants de la Fonction publique

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

CAMPAGNE JOUR DE CARENCE : UNE FAUSSE BONNE IDÉE À COMBATTRE !

La mobilisation des délégués régionaux auprès des parlementaires en région est payante : plus de 15 questions écrites seront déposées à l'Assemblée nationale

LA MFP 2017 EN DOSSIERS



LE CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER

RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ DU RFH AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'absence de démarche proactive du conventionnement mutualiste hospitalier (CHM) auprès des établissements de santé a conduit à une relative perte de crédibilité du mouvement mutualiste dans son ensemble.

Face à ce constat, la MFP a réagi :

- De nouvelles consignes de négociations ont été données au réseau militant MFP débouchant sur de nouveaux accords en 2017
- Un guide de négociation pour aider les militants de terrain a été décidé en fin d'année. Ce guide leur sera transmis au cours de l'année 2018

Face aux difficultés croissantes d'accès aux soins, le RFH garde toute sa légitimité et constitue pour les adhérents une aide financière réelle en cas d'hospitalisation.

DÉVELOPPER LE CONVENTIONNEMENT DES HÔTELS HOSPITALIERS

Au-delà de l'hébergement des proches de malades hospitalisés, **la prise en charge de l'hébergement** de personnes en pré ou en post-hospitalisation ou de personnes atteintes par une maladie chronique soignées en ambulatoire dans un établissement situé loin de chez elles est un axe de développement sur lequel la MFP travaille depuis quelques années.

En effet, ces travaux s'inscrivent dans la continuité de l'accord cadre MFP/FMAH signé en 2014 pour l'hébergement des accompagnants des malades hospitalisés.

Accéder dans de bonnes conditions, conviviales et accessibles financièrement, à des solutions d'hébergement adaptées correspond à un réel besoin auquel les mutuelles de la Fonction publique peuvent répondre via le RFH. Cette mesure devrait en outre améliorer l'efficacité de l'organisation de l'offre de soins en réduisant les hospitalisations non médicalement justifiées ou en réduisant les transports sanitaires en cas de soins itératifs.

REVOIR LES MODALITÉS DU RFH EN INTÉGRANT LE « PARCOURS DE SANTÉ »

Selon le rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie 2012 :

« L'attention portée à la qualité ' d'un parcours ' suppose de passer d'une médecine pensée comme une succession d'actes ponctuels et indépendants à une médecine qu'on peut appeler de ' parcours ' »



Aujourd'hui, un parcours s'entend comme une prise en charge globale, structurée et continue des patients, au plus près de chez eux. Ceci nécessite une évolution majeure de notre système de santé pour réunir prévention, soins, suivi médico-social, retour et aide à domicile,... Cela suppose l'intervention coordonnée et concertée de l'ensemble des professionnels de santé pour faire face aux défis de demain :

l'allongement de la durée de vie et le développement des maladies chroniques. Des travaux de révision et d'adaptation du contenu du RFH sont menés en ce sens. Cette perspective est d'autant plus importante que le projet national ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires) rendra caduque l'un des piliers du RFH avec la généralisation du tiers-payant.

LE CONVENTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS RFH EN CHIFFRES :

75% PRIVÉS NON LUCRATIFS

→ 371 sur 488

96% PUBLICS

→ 949 sur 978

59% SSR

→ 465 sur 783

39% PRIVÉS LUCRATIFS

→ 302 sur 769

8% C'EST LA BAISSÉ MOYENNE DU COÛT D'UNE HOSPITALISATION POUR L'ADHÉRENT DANS UN ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ MFP.

LA MFP 2017 EN DOSSIERS

LE CONVENTIONNEMENT DENTAIRE

DU RÈGLEMENT ARBITRAL AUX NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES...

Les objectifs communs des trois syndicats dentaires et des pouvoirs publics au début des négociations étaient de rééquilibrer le modèle économique des cabinets libéraux en :

- revalorisant les soins conservateurs dont le tarif est administré et bloqué depuis des années,
- plafonnant le prix des prothèses qui correspondent à un tiers de l'activité pour les 2/3 tiers du chiffre d'affaires.

Débutées en septembre 2016, les négociations entre la CNAM et les syndicats dentaires, n'ont pas pu aboutir à la signature d'un avenant n°4 à la convention nationale, en raison des désaccords sur les enveloppes budgétaires allouées. En conséquence, Monsieur Bertrand Fragonard a été missionné pour rédiger un règlement arbitral qui a été publié au J.O. le 31 mars 2017. Celui-ci a rendu caduque la convention et a imposé aux praticiens des tarifs plafonds pour l'ensemble des actes prothétiques jusqu'en 2021.

Toutefois, face à la fronde des professionnels de santé, Agnès Buzyn nouvelle ministre de la santé, a souhaité renouer le dialogue et repartir sur de nouvelles négociations. Fin 2017, l'accord était encore très loin d'être gagné...

... NON SANS IMPACT SUR LE PROTOCOLE MFP/CNSD

Les promesses électorales de 2017 sur la mise en place du RAC zéro en dentaire ont impacté de fait les négociations conventionnelles tout en fragilisant la légitimité et l'intérêt du protocole MFP/CNSD dont le contenu est majoritairement orienté vers la prise en charge des actes prothétiques.

En l'état actuel des négociations nationales, les plafonds imposés et le périmètre des paniers de soins évoqués vident en partie le protocole de son contenu. A l'issue des négociations, il ne restera que très peu d'actes dans le panier de soins du protocole (les couronnes céramo-céramiques et l'orthodontie), **c'est pourquoi il est envisagé d'élargir le champ du Protocole à l'implantologie et à la parodontologie.**

LES TRAVAUX COMMUNS AVEC LA CNSD VISANT À SÉCURISER LE TIERS-PAYANT

Conformément aux engagements devant la CNSD fin 2016, la MFP s'est engagée durant l'année 2017 à sensibiliser les mutuelles parties prenantes du Protocole pour rechercher un fonctionnement optimal du Protocole.

Des travaux communs ont été menés en vue de la mise en place d'un outil facilitant une meilleure circulation des factures et notes d'honoraires entre les chirurgiens-dentistes et les mutuelles et/ou les gestionnaires des mutuelles. L'objectif est d'aboutir à la création d'une boîte aux lettres dématérialisée rendant la gestion et les remboursements plus fluides.

L'EXTENSION DU CIRCUIT SIMPLIFIÉ

L'extension du circuit simplifié suit son cours en région Poitou Charente et Limousin, malgré le contexte difficile des négociations conventionnelles. La région Nouvelle Aquitaine sera totalement visée à terme.

+749 nouveaux adhérents chirurgiens dentistes

+52 nouvelles adhésions orthodontistes

PROTHÈSES		Remboursements			
		Molaires		Incisives, canines et prémolaires	
		SS + Mutuelle	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Libellé	Catégorisation CCAM	Plafonds d'honoraires	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Métalliques SANS transitoires	HBLD 030	405,60			
Métalliques AVEC transitoire	HBLD 038 + HBLD 037	456,30	195,15	270,40	397,95
Céramo-Métalliques	HBLD 036 + HBLD 037	760,50			
Céramo-Céramiques	HBLD 036 + HBLD 037	836,55	122,00	197,25	
Transitoire isolée *	HBLD 037	76,05	50,70	50,70	50,70

BRIDGES		Remboursement (sur toutes les dents)			
		SS + Mutuelle	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Libellé	Catégorisation CCAM	Plafonds d'honoraires	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Bridge de 3 dents comportant 2 piliers d'arcade métalliques et 1 inter-métallique	HBLD 023	1150,00	954,35	1150,00	
Bridge de 3 dents comportant au moins 1 pilier d'arcade ou un élément intermédiaire céramo-métallique ou en équivalent non-dentaire	HBLD 023 / HBLD 040 / HBLD 042	2000,00	1000,00	1000,00	1195,05
Adjonction d'un pilier à un bridge	Métallique / Céramo-métallique	HBLD 081 / HBLD 087	400,00	110,00	110,00
Adjonction d'un élément à un bridge	Métallique / Céramo-métallique	HBLD 432 / 082 / 480 / HBLD 433 / 072	400,00	700,00	110,00 / 117,53

INLAYS CORES		Remboursements			
		SS + Mutuelle	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Libellé	Catégorisation CCAM	Plafonds d'honoraires	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Inlays Cores Simple	HBLD007	100,00	189,79		
Inlays Cores à clavette	HBLD261	116,00	216,84		

ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE		Remboursements			
		SS + Mutuelle	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Libellé	Catégorisation CCAM	Plafonds d'honoraires	Mutuelle	SS + Mutuelle	SS + Mutuelle
Traitement actif	TO 90 sans appareil 02	735,15	833,17	296,60	490,10
Traitement actif esthétique *	TO 90 sans appareil 02	1014,00			
Traitement actif esthétique *	TO 90 sans appareil 02	735,00	835,00	338,00	338,00
Traitement actif esthétique *	TO 70 sans appareil 02	1014,00			
Première année de contention	TO 70 sans appareil 02	405,60	469,00	109,15	270,40
				219,70	219,70

LA MFP 2017 EN DOSSIERS



LA GESTION MUTUALISTE DU RÉGIME OBLIGATOIRE DES AGENTS PUBLICS

L'ANNÉE 2017 A ÉTÉ MARQUÉE PAR :

- LA PUBLICATION DU DÉCRET RELATIF AUX DÉLÉGATIONS DE GESTION (PUMA)
- LA POURSUITE DES ÉCHANGES AVEC LA CNAM DANS LE CADRE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE GESTION
- LA PRÉPARATION DE LA FUTURE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)
- LES NOUVEAUTÉS INDUITES PAR LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018

LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMa)

La Protection Universelle Maladie a été instituée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016. Le décret relatif aux délégations d'opérations de gestion pour la prise en charge des frais de santé de certaines catégories d'assurés (dont les agents publics) a été publié au Journal Officiel le 29 avril 2017. **Si la MFP a constaté avec satisfaction la prise en compte de certaines de ces observations, comme :**

- la liste des principales activités que recouvrent les « opérations de gestion »,
 - la mise en place d'une procédure contradictoire en cas de défaillance dans la qualité du service rendu aux assurés,
 - la possibilité de reprise des opérations de gestion par un autre organisme délégataire,
 - le rappel des éléments entrant dans le calcul des remises de gestion,
- certaines éléments de ce décret l'ont interpellée, à savoir :**
- le risque élevé de vide juridique qu'il instaure pour les gestionnaires mutualistes à partir du 1er janvier 2018 (Contrats Pluriannuels de Gestion alors en cours rendus caducs à cette date),
 - découlant du 1er point, le risque - davantage théorique que réel - d'un transfert à la CNAM de

la gestion du RO assurée par les gestionnaires mutualistes, du fait de l'absence de conclusion d'accord entre mutuelles et CNAM au 1er janvier 2018,

- la question de l'obligation de garanties permettant de couvrir les erreurs des personnes chargées de tenir le compte financier, obligation difficilement interprétable en l'état pour les gestionnaires mutualistes.

Ces constats ont été portés auprès de la DSS, **levant ainsi les craintes des gestionnaires mutualistes sur ces points.**

LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE GESTION (CPG)

La question des CPG a constitué une sorte de fil rouge tout au long de l'année 2017. En effet :

- **deux comités de suivi se sont tenus cette année.** Le premier a porté sur les indicateurs de performance de l'exercice 2015 ; le second sur les performances de 2016
- **la version définitive du cahier des charges a été adressée par la CNAM aux gestionnaires mutualistes.** Cette version, certes tardive, présente l'avantage d'être conforme aux demandes formulées en 2016 par le Comité de Pilotage des Gestionnaires Sécurité Sociale (CPGSS²).

MFP

→ la MFP a porté tout au long de l'année la demande des gestionnaires mutualistes d'accéder à la dématérialisation. Point sur lequel elle a obtenu un accord de principe de la part de la CNAM.

→ la MFP a préparé le terrain des négociations du cadre commun des futures Conventions Pluriannuelles de Gestion³, en insistant notamment, pour les actions correspondantes, sur l'indispensable accès des gestionnaires mutualistes aux FNPEIS, FNAAS et autre fonds d'innovation⁴, à l'instar des CPAM. Cette question a également été portée par la MFP auprès de la DSS, laquelle l'a accueillie favorablement.

LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018 (LFSS 2018)

Le cru 2017 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'année 2018 a apporté son lot de nouveautés. On retiendra notamment :

- la suppression du RSI et son intégration au régime général
- la large place faite à la prévention, priorité de la Ministre Agnès BUZYN
- la place de choix faite à l'innovation en santé ou encore la prise en charge de la télémédecine
- la suppression du droit d'option par amendement gouvernemental au PLFSS 2018, lors de son examen en séance publique en première lecture à l'Assemblée Nationale. Ce dispositif concerne plus de 100 000 bénéficiaires au sein des membres de la MFP et, accessoirement, une part non négligeable des remises de gestion !

La MFP a appuyé la démarche de la MGEN, en adressant un courrier à la Ministre des Solidarités et de la Santé, et en traitant de cette question lors de sa rencontre avec la Directrice de la Sécurité Sociale. Cette dernière s'est engagée à apporter rapidement une réponse à la MFP.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)

Les futures Conventions liant chaque gestionnaire mutualiste à la CNAM découleront de la COG Etat/

Rapport annuel 2017 31

CNAM, signée par la Ministre le 15 février 2018. Cette nouvelle COG se distingue des précédentes à plusieurs titres :

- elle porte sur 5 exercices (2018-2022) et non 4 comme c'était le cas jusqu'à présent
- elle est plus stratégique et resserrée en termes de nombre d'indicateurs
- elle prévoit l'intégration de plusieurs régimes au sein du Régime Général (Indépendants, Etudiants, certaines mutuelles de fonctionnaires), qui se traduit par l'intégration, asymétrique, de nombreux bénéficiaires (près de 7 millions) et nouveaux salariés (environ 4 000)
- elle prévoit d'importants investissements pour le système d'information.

Elle reste néanmoins dans le prolongement des précédentes COG sur les points récurrents que sont l'amélioration de la qualité de service et de l'efficacité, l'accompagnement des assurés.

Tout cela, dans un contexte de contrainte budgétaire de plus en plus prégnant. La MFP, à l'instar de la FNMF, reste mobilisée pour maintenir voire améliorer la qualité de service à destination des assurés du régime général et plus spécifiquement des régimes délégataires de gestion.

SUPPRESSION DU DROIT D'OPTION : QUE CELA SIGNIFIE- T-IL ?

Lors des travaux sur la PUMa, il avait été envisagé que les ayants-droit inactifs basculent en CPAM pour la gestion de leur Régime Obligatoire d'Assurance Maladie (RO), et ce, quel que soit le régime gestionnaire de leur conjoint, concubin ou PACS ouvrant-droit.

Un droit d'option avait finalement été institué, qui permettait à ces ayants-droit, à leur demande, de continuer à être gérés en RO par le même gestionnaire que leur conjoint, concubin ou PACS ouvrant-droit (l'article L.160-17 du Code de la Sécurité Sociale).

Ce droit d'option a été supprimé unilatéralement par amendement gouvernemental au PLFSS !

² En 2016, le CPGSS était élargi à l'ensemble des gestionnaires mutualistes du RO partenaires de la MFP : outre les mutuelles membres de la MFP, étaient conviées à ces groupes de travail : Harmonie Fonction Publique, La Mutuelle Générale, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social, et la Mutuelle Générale de la Police.

³ Nouvelle dénomination des Contrats Pluriannuels de Gestion, prévue par la loi sur la Protection Universelle Maladie.

⁴ Fonds National de Prévention, d'Education, et d'Information Sanitaire, Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale, fonds prévu par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018.

LA MFP 2017 EN DOSSIERS



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES



PRÈS DE 600 RETRAITÉS DE
LA FONCTION PUBLIQUE ONT
PARTICIPÉ À CES ACTIONS

ACTIONS EN FAVEUR DES RETRAITÉS

FIN 2017,

14 MUTUELLES DE LA MFP

ADHÈRENT AU PROTOCOLE
D'EXPÉRIMENTATION
CONCLU ENTRE LA CNAV
ET LA MFP⁵

⁵ CDC mutuelle, CNG-MG, Intériale, LAMIE, MAA, MAEE, MASFIP, MDD, MCDEF, MCF, MGAS, MGEN, MMJ et MNM

UNE RÉALITÉ CROISSANTE...

PARTENARIAT MFP/CNAV : UN BILAN TRÈS SATISFAISANT

46 actions de prévention en faveur des retraités ont été menées dans trois régions expérimentatrices :

- 18 en ILE-DE-FRANCE (13 ateliers, 3 conférences et 2 forums)
- 9 en LANGUEDOC-ROUSSILLON (9 conférences)
- 19 en RHÔNE-ALPES (10 ateliers, 9 conférences)⁶.

La MFP a financé 9 conférences et recherché 13 salles ; 4 ateliers en Ile-de-France ce sont tenus dans des locaux mutualistes (MGEN).

DES RENCONTRES RÉGULIÈRES

LA JOURNÉE DU PRIF, le 18 octobre : présentation du partenariat « gagnant gagnant » avec la MFP et les mutuelles de fonctionnaires en Ile de France ; promotion des outils et interventions de la Fondation de la Route.

LA COMMISSION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CNAV, le 21 novembre où la MFP a insisté sur :

- le nombre croissant d'agents publics retraités présents ;
- le lien social qui a été favorisé, en citant l'exemple de retraités qui se sont connus lors d'un atelier et qui ont

souhaité se revoir en créant une association ;

- l'enrichissement du catalogue des actions, sur des thématiques non encore développées par les CARSAT ou CNAV IDF/PRIF, comme par exemple la gestion du stress, la sécurité des usagers de la route, ou encore l'approche gérontologique du bien vieillir ;
- la recherche et la négociation de salles gratuites ou à tarifs préférentiels, ainsi que la mise à disposition de salles de mutuelles pour accueillir des conférences ou des ateliers ;
- la mutualisation de moyens tant pour la logistique, le financement et la mise en place des actions de prévention que pour leur promotion et valorisation ;
- la contribution active de la MFP à la préparation des forums franciliens ;
- la mise à disposition de fiches conseils, rédigées par des professionnels de santé ;
- le relai des démarches des CARSAT et CNAV IDF/PRIF.

AU FINAL: L'EXTENSION DU PROTOCOLE À LA BRETAGNE !

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'Administration de la CNAV du 6 décembre a validé l'extension à une 4ème région : la **Bretagne**.

... ET DE NOUVEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE

ACCOMPAGNER LES AGENTS PUBLICS ENDETTÉS

Partant du constat que les agents publics sont de plus en plus souvent confrontés au mal / surendettement, la MFP a lancé une réflexion sur le sujet avec l'objectif de proposer aux mutuelles parties prenantes un accompagnement dédié à cette problématique.

Une recherche de partenariat a été lancée en ce sens.

Au final, c'est l'**ASSOCIATION CRESUS**, déjà présente aux côtés de certaines mutuelles de l'Union, qui a été retenue. Les travaux se poursuivront en 2018 dans l'objectif de conclure un partenariat cadre MFP/Crésus dans lequel pourront s'inscrire les mutuelles intéressées par ce service. L'accord avec CRESUS pourrait débiter en Ile-de-France.

AIDER LES AGENTS PUBLICS EN HORAIRES DÉCALÉS

Dans la même lignée, la MFP a lancé une réflexion sur les besoins d'accompagnement des agents publics, jeunes parents, contraints de travailler en horaires atypiques. Accompagnement social d'autant plus important que les agents publics sont confrontés à des astreintes de services beaucoup plus importantes que les autres travailleurs en activité.

Un partenariat avec **GÉNÉRATIONS MUTUALISTES**, pour son dispositif MAMHIQUE, en vue d'aider ces agents à trouver et financer une solution de garde pour leurs enfants de 0 à 12 ans, a été envisagé.

L'accord avec Générations Mutualistes pourrait débiter en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CRESUS : Chambre REgionale de SUrendettement Social
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNAV IDF : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse en Ile-de-France
MAMHIQUE : Modes d'Accueil Mutualisés en Horaires atypIQUES
PRIF : Prévention Retraite Ile-de-France (groupement de coopération sociale et médico-sociale inter-régime)

LEXIQUE

⁶ Anciennes dénominations des régions car les CARSAT n'ont pas procédé au redécoupage de leurs territoires respectifs

ANNEXES

→ LES TENDANCES ET PERSPECTIVES
DE L'EMPLOI PUBLIC

→ LES EFFECTIFS DES MUTUELLES ET UNIONS
ADHÉRENTES MFP

→ LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI PUBLIC

2016

5,48 millions
d'agents
en activité

MINISTÈRES

entre 2015 et 2016

+1,4%

↗ 6
ministères

+2.100
Police et
Gendarmerie
Nationale

+ 3.600
Défense

+1.300
services du
Premier ministre

+ 1.600
Intérieur &
Outre-mer

+ 6.100
Justice

+ 20.500
Education
nationale

↘ - 1.400
Travail

↘ - 2.200
Ecologie

↘ - 2.300
Economie
& finances

CARACTÉRISTIQUES 2016 DES TROIS VERSANTS

Source : DGAFP mai 2018, Point Stat sur l'emploi dans la fonction publique en 2016

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT 2,43 millions d'agents

79,9% en ministères (1,940 million d'agents)
20,1% en établissement public administratif (486 697 agents)
Après une première augmentation en 2015, l'emploi public accélère

contractuels	16,4%
temps partiel	15,6%
femmes	55%
catégorie A*	55,6% ↗
catégorie B	24,4% ↘
catégorie C	20% ↘

(*99,2% enseignants)

-0,9%
évolution
en 10 ans

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 1,89 millions d'agents

73,3% en collectivités territoriales (1,38 million d'agents)
26,7% en EPA locaux (503 653 agents)
L'emploi diminue dans la FPT pour la deuxième année consécutive

contractuels	18,9%
temps partiel	26,3%
femmes	61%
catégorie A	9,7% ↗
catégorie B	14,7% ↗
catégorie C	75,6% ↘

+1,6%
évolution
en 10 ans

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE 1,17 millions d'agents

88,0% à l'hôpital
8,5% en EHPA
3,5% en éts sociaux et médico-sociaux
La croissance de l'emploi est inférieure à celle des dix dernières années

contractuels	18,2%
temps partiel	23%
femmes	78%
catégorie A	32,9% ↗
catégorie B	19,1% ↘
catégorie C	48% ↘

+1%
évolution
en 10 ans

PERSPECTIVES 2018-2022

Source : PLF 2018, Les moyens de l'action. Septembre 2017

A partir de 2018, le Gouvernement se fixe l'objectif de réduire le niveau des dépenses publiques de plus de trois points du PIB à l'horizon 2022 par la mise en œuvre d'un programme de transformation de l'action publique.
Lancé dès 2017, le processus « Action publique 2022 » doit permettre de dégager des économies structurelles à moyen terme.

LE GOUVERNEMENT MOBILISE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ARMÉES, LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LA JUSTICE :

- Armées : augmentations des crédits de +1,8 Md€ en 2018 puis +1,7 Md€ par an jusqu'en 2022. Création de +518 ETP.
- Sécurité intérieure (police, gendarmerie et sécurité civile) : augmentation de +0,2 Md€ en 2018 et +0,5 Md€ à l'horizon 2020 par rapport à 2017.
- Justice : création dès 2018 de 1.000 emplois et budget pour la création de 15.000 places de prison.

DÉTAIL DES COUPES MINISTÈRE PAR MINISTÈRE PRÉVUES EN 2018 (SCHÉMA D'EMPLOIS DE L'ETAT) :

Après deux années de forte croissance des effectifs, 2018 marque un retour à des suppressions nettes d'emplois.

Pour 2018, le solde global des créations et des suppressions d'emplois s'élève à -1 600 équivalents temps plein (ETP) dont -324 ETP pour l'Etat et -1 276 ETP dans les opérateurs, ce qui constitue une rupture par rapport aux années 2016 et 2017, marquées par des créations d'emplois de près de +14 000 ETP par an.

Ce solde net permet de financer de manière soutenable les priorités du gouvernement, par :

- la création de +1 870 ETP dans le domaine de la sécurité (police, gendarmerie et sécurité civile), +1 000 ETP au ministère de la Justice et +518 ETP aux armées ;
- des suppressions nettes d'emplois à hauteur de -4 988 ETP dans les autres ministères (-3 712 ETP) et dans les opérateurs (-1 276 ETP).

Au sein de l'Etat, les principaux contributeurs à la baisse des emplois sont :

- les ministères économiques et financiers (-1 648 ETP)
- le ministère de la Transition écologique et solidaire (-828 ETP)
- le ministère de l'Intérieur hors Sécurité (-450 ETP), le ministère des solidarités et de la Santé (-258 ETP)
- le ministère du Travail (-239 ETP)
- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (-130 ETP)
- le ministère de la Culture (-110 ETP)
- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (-100 ETP).



Mutualité Fonction Publique
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
BP 144
75755 Paris cedex 15



<https://twitter.com/mfpmutualite>



<https://www.facebook.com/mutualitefonctionpublique>



www.mfp.fr